

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS.

Date de convocation

28/03/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, M. LUCAS Pierre, Mme PELTIER Françoise, M. BURGUIERE Claude, Mme MOURGUES Josselyne

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme VELFERT Bernadette (pouvoir Mme FERRET), M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE). Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à M. E. PEANNE) Mme LETIN Carole (pouvoir à F. LOISEAU).

Délibération 2024-04-09 : Aide pour l'achat d'un électroménagerObjet de la délibération
N° 2024-04-09

Aide pour l'achat d'un électroménager

Le dossier est présenté par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Départemental. Il s'agit d'un administré de 53 ans qui vit seul depuis sa séparation. Il vient d'intégrer depuis mi-février, un logement de type I à Domanys. Monsieur a été sans logement pendant deux ans et a souvent dormi dans sa voiture.

Il a réglé la caution de son logement avec le peu d'économie qu'il avait. En effet, M. perçoit le RSA et a pu acheter pour son logement un clic-clac et une plaque chauffante. A l'entrée dans les lieux, il a souscrit les contrats d'électricité et d'eau et a fait mensualiser toutes ses charges. Une fois tout réglé il lui reste 324 € pour le mois.

Il sollicite de l'aide pour l'achat d'un réfrigérateur et d'une machine à laver. Pour le mobilier restant, il prévoit de se rendre à Pénélope.

Au niveau professionnel, M. a repris ses recherches d'emploi, néanmoins il rencontre des difficultés de santé. Il aimerait pouvoir passer ses CACES et occuper un poste de préparateur de commande. Son parcours d'errance pendant deux ans semble l'avoir fragilisé. M. est demandeur de soutien surtout au niveau professionnel.

Le Service Social sollicite le CCAS pour l'achat du réfrigérateur d'un montant de 249,99 € et l'Armée du Salut est sollicité pour l'achat de la machine à laver à 379,99 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- Verse la somme de 249,99 € directement à CONFORAMA.

Le Secrétaire
E. PEANNE

Pour extrait conforme,
La Présidente
Nadège NAZEDélibération rendue exécutoire
par publication le :